# Communauté de communes du Buëch-Dévoluy



#### Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté de communes du Buëch-Dévoluy a produit 60 GWh en 2019\* pour une consommation de 309 GWh (soit environ 20 %). Cela représente environ 4 % de la production du département.

Les filières électriques à étudier en priorité au regard du potentiel du territoire sont plutôt le photovoltaïque et l'éolien autour du poste-source de Veynes. Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, réseaux de chaleur, méthanisation, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.

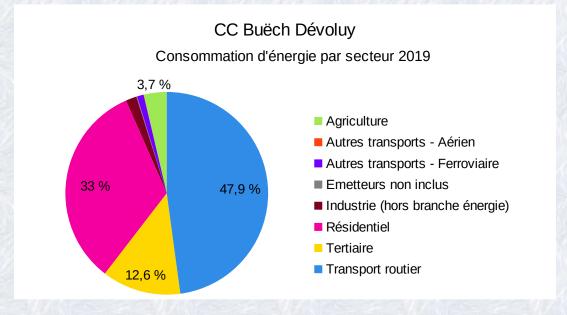


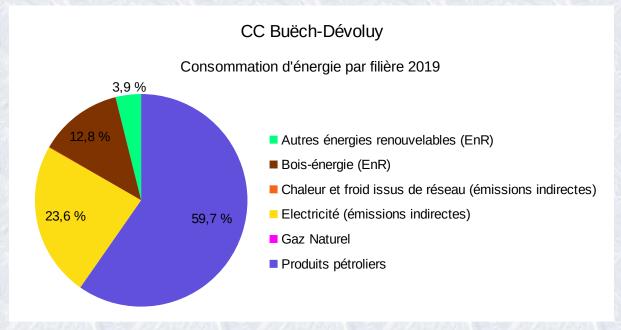
#### Le profil énergétique du territoire

#### La consommation d'énergie

La consommation finale en 2019\*, toutes filières confondues, représente **309 GWh** sur l'ensemble de la communauté de communes. Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont les transports routiers et le secteur résidentiel. À noter que 60 % provient des produits pétroliers, deuxième taux le plus important du département dont la moyenne se situe entre 45 % et 50 %.

La consommation de la communauté de communes représente 5 fois la production du secteur.



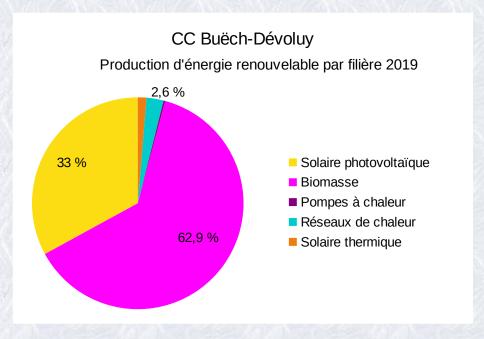


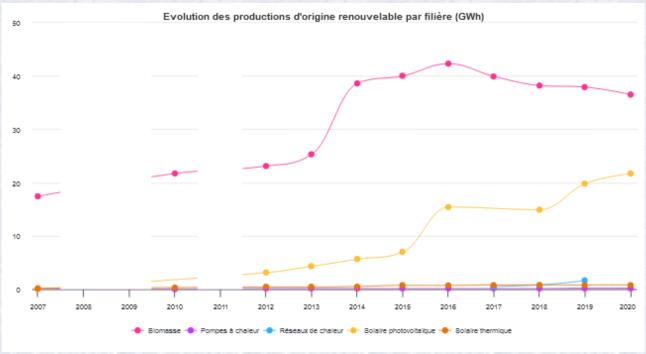
<sup>\*</sup> Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure ou l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : https://cigale.atmosud.org/visualisation.php

#### La production d'énergie

La production 2019\* de la communauté de communes s'élève à **60 GWh**. Elle est largement soutenue par la **biomasse** (environ 38 GWh soit près des 2/3 de la production globale) et l'**énergie solaire photovoltaïque** (environ 20 GWh soit 1/3 de la production globale).

Deux centrales solaires photovoltaïques au sol sont en service sur les communes de Montmaur (environ 7,8 MWc) et Aspres-sur-Buëch (environ 5 MWc).





<sup>\*</sup>Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure ou l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <a href="https://cigale.atmosud.org/visualisation">https://cigale.atmosud.org/visualisation</a>.

## Le guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision

Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT accompagne les projets avec le guichet conseil administratif et a élaboré un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :

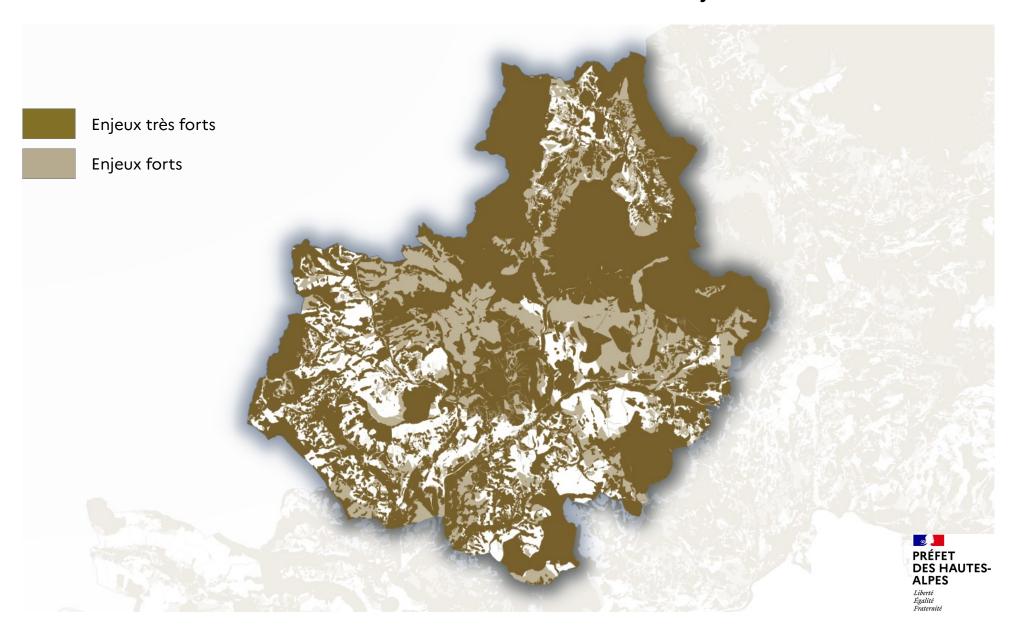
- Les sites anthropisés et dégradés doivent être privilégiés
- Les terres mécanisables et les alpages sont à protéger
- · Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces naturels remarquables sont à protéger
- Les sites remarquables sont à protéger et le développement des centrales photovoltaïques doit être cohérent avec les enjeux paysagers du territoire
- Les secteurs exposés à des aléas naturels forts et très forts sont à proscrire.

En application de ces grands principes, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

La carte suivante distingue trois niveaux de couleur :

Zones sombres : présence d'un enjeu très fort au sens du guide de recommandations, zones défavorables à l'implantation d'un parc PV.
Zones claires: présence d'enjeux forts: il faut analyser des données complémentaires avant de poursuivre les réflexions sur un projet. Le cas échéant il conviendra d'adapter le projet.
Zones blanches : parmi les critères analysés dans cette cartographie, il n'y a pas d'obstacle significatif identifié au développement de centrales PV au sol. Néanmoins, l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier la présence d'espèces protégées, de phénomènes naturels ou l'analyse des effets cumulés).

### Communauté de communes du Buëch Dévoluy



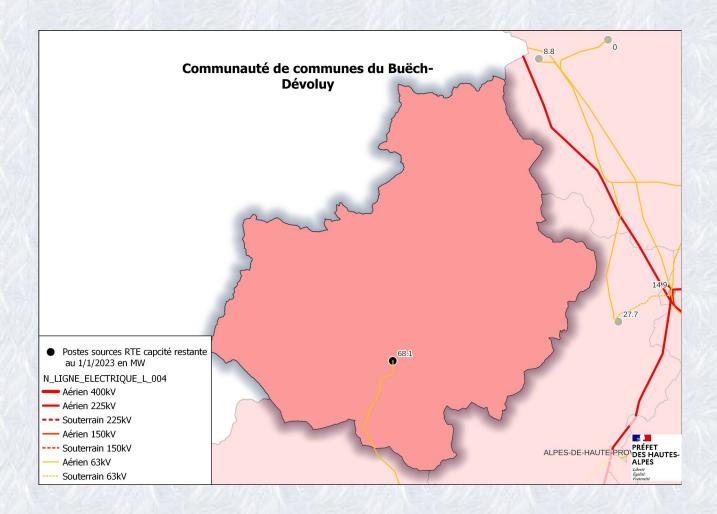
#### Le réseau de transport et de distribution d'électricité \*

La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPAréseau et à travers le S3REnR.

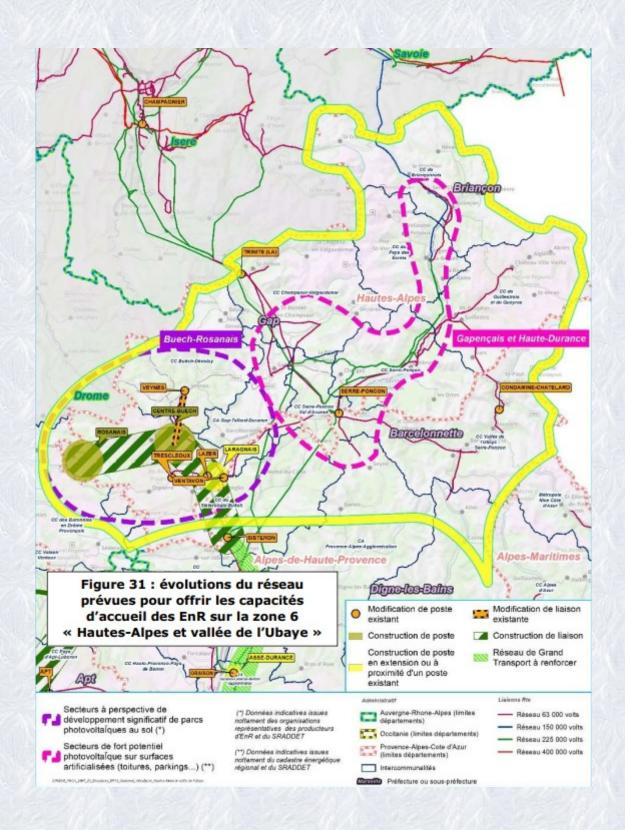
Dans la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur le poste-source de Veynes s'élève à 36,8 MW. La puissance des projets en attente de raccordement des EnR s'élève à 4,3 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté de commune est de 69 MW (poste-source de Veynes). Cependant, pour atteindre cette capacité des travaux sont programmés par RTE. Cette capacité sera disponible dans 5 à 7 ans.

La création de postes sources supplémentaires est également envisagée dans le Buëch et en particulier un poste « Centre Buëch » (80 MW), dont l'emplacement exact n'est pas encore défini.



<sup>\*</sup> Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : https://www.capareseau.fr/



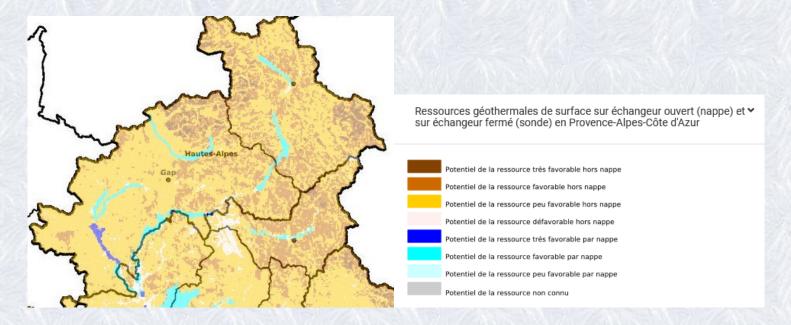
#### Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

 rapport « Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021 :

https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf

- pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :
  <a href="https://bois-energie.ofme.org/">https://bois-energie.ofme.org/</a>
- pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM : <a href="https://www.geothermies.fr/viewer/">https://www.geothermies.fr/viewer/</a>



– pour la méthanisation et le compostage : aucune unité de méthanisation n'est recensée à ce jour dans le périmètre de l'EPCI. La commune de Dévoluy possède un potentiel d'après les données d'Atmosud.

Cartographie en ligne produite par Metha'synergie :

https://cigale.atmosud.org/methazoom.php.